



La gestion d'une collection par une fondation

Les collections d'art à travers les générations – colloque international du 17 octobre 2013

Bruno Boesch, avocat, Froriep



1. Défis, avant et après le décès du fondateur

- But(s) de la fondation, de la collection, moyens d'y parvenir, pérennisation, débat/évolution du vivant du fondateur
- Nécessité d'une charte claire, d'un bon règlement de renouvellement du conseil, après le décès du fondateur



2. Questions existentielles

- A résoudre, de préférence du vivant du fondateur, du moins suivant des directives laissées par le fondateur - le respect du but de la fondation implique de tout mettre en œuvre pour atteindre le but effectivement et efficacement.
- Quelle collection? Inaliénabilité, intégrité
- Agrandissement/embellissement? Principes/but, moyens?
- Mission/objectifs de la préservation de la collection? Protection, documentation et promotion?
- Stratégies d'exécution? Coopération, partenariat
- Pérennité de la collection?
- Pérennité/institutionnalisation de la fondation?
- Adéquation des ressources



3. *Day to day management*

- Déontologie (Code ICOM)
- Acquisition, cession, obligation de diligence (provenance)
- Importation (exonération TVA)
- Entreposage/protection, assurance
- Documentation, inventaire, logiciels (MuseumPlus, Collector Systems)
- Conservation et restauration
- Présentation et expositions, prêts (garantie de restitution)
- Etude, publications
- Site en ligne
- Personnel, scientifique, administratif et "commercial"



4. Musées et fondations d'aujourd'hui

- Dépositaires de patrimoines culturels et obligation de diffusion à l'aune des nouvelles technologies

5. Coûts et ressources

- Coûts d'exploitation considérables
- Revenus/ressources varies
- Danger de manquement à l'obligation de réalisation efficace du but de la fondation, et conséquences
- Abandon, de la collection, de la fondation



6. Evolutions, statistiques

- Mécénat, nombre de musées en Suisse
- Nombres de visiteurs
- Musées qui ferment leurs portes
- Dispersion de collections d'entreprise

7. Partenariat public privé

- Berlin, Bâle, Zurich, Arles, Genève
- Sens civique et réalisme en réponse aux questions existentielles sous chiffre 2.



Annexes

- Modèle de règlement de renouvellement du conseil (SwissFoundations)
- Code de déontologie de l'ICOM pour les musées
- Modèle de formule d'enregistrement auprès d'une fondation d'artiste (The Sam Francis Foundation)
- AFD, Impôt sur les importations grevant les œuvres d'art, édition 2012, Répercussion de l'accord UNESCO et Objets d'art et d'exposition pour les musées
- Modèle de contrat de prêt de l'Association suisse des collectionneurs (français et anglais)
- Extrait site web de l'Office fédéral de la culture (transfert des biens culturels)
- The Art Collecting Legal Handbook, 2013, *flyer* (rabais pour les participants au Colloque)



FRORIEP

ZURICH | GENEVA | ZUG | LAUSANNE | **LONDON** | MADRID

